



LE REFERENDUM SUR LES MINARETS EN SUISSE : UN VOTE ISLAMOPHOBE ?

PAR STÉPHANE LATHION

Coordinateur du Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse

07 avril 2010

LE REFERENDUM SUR LES MINARETS EN SUISSE : UN VOTE ISLAMOPHOBE ?

Stéphane Lathion/ Coordinateur du Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse et auteur de « *Islam et Modernité – Identités entre mairie et mosquée* », Editions Desclée de Brouwer, 2010 - 07 avril 2010

Plus qu'un débat sur les minarets, c'est un débat sur la présence musulmane en Suisse que souhaitait lancer l'UDC (parti de l'Union Démocratique du Centre). Les défenseurs de l'initiative ont joué sur les craintes soulevées par l'Islam, par une méconnaissance de cette religion et par les simplifications liées à cette ignorance. La campagne s'étant cantonnée à des débats de nature émotionnelle, les résultats obtenus ne sont guère étonnants. En effet, il est rarement constructif de cantonner un opposant à ses propres idées « d'idiot islamophobe », surtout lorsque l'on s'avère hanté par la crainte d'une immigration imposée tout en ayant dans les mains un bulletin de vote. De plus, tant les médias que les initiateurs ont entretenu l'amalgame entre ce qui se passe dans certains pays musulmans, voire dans certaines villes européennes, et la réalité tranquille vécue par les musulmans de Suisse pour laisser croire qu'il était nécessaire de dire stop à l'invasion rampante d'un danger menaçant notre société, nos valeurs. Le minaret étant le symbole conquérant de cette visibilité menaçante, il a été transformé en marqueur de l'islamisation de la Suisse.

Un vote surprenant dans un pays apparemment calme

Il faut, pour mieux cerner le fonctionnement démocratique helvétique, rappeler un certain nombre d'éléments. Les lieux de prières et centres culturels islamiques sont estimés entre 130 et 160, et sont souvent situés dans des bâtiments industriels, des commerces recyclés ou des appartements. Les deux premières mosquées du pays possèdent un minaret. Celui de Zurich, d'une hauteur de 18 mètres, a été bâti en 1963 au-dessus de la mosquée Ahmadiyya. Celui de Genève fut financé par l'Arabie Saoudite en 1978 et domine du haut de ses 22 mètres la mosquée et le centre islamique de la Fondation culturelle islamique. Les deux bâtiments ont été construits dans des quartiers résidentiels à quelques kilomètres

seulement du centre-ville. Architecturalement, ceux-ci s'intègrent parfaitement à l'urbanisme de leur quartier.

En mai 2005, un troisième minaret a été construit au-dessus du centre islamique albanais de Winterthour. Mais c'est en 2006, avec l'émergence simultanée de trois projets en Suisse alémanique – Wangen bei Olten (BE), Langenthal (BE) et Wil (SG) – que s'engage la polémique[1]. En juillet 2008, le processus démocratique helvétique[2] va finalement obtenir 115 000 signatures en moins de quinze mois. Suivra l'organisation, le 29 novembre 2009, d'une votation populaire qui déboucha sur l'ajout dans la constitution fédérale d'un article supplémentaire signifiant l'interdiction de construire des minarets en Suisse.

L'acceptation de cette initiative avec un score de 57 % provoqua une surprise générale, y compris pour les initiateurs du processus. En effet, les sondages les plus récents évoquaient alors un score plus proche des 40 % qu'une majorité. Dès lors, de nombreux analystes se sont aventurés à tenter d'expliquer ce choc populaire en avançant différentes raisons :

1. L'existence de milieux idéologiquement hostiles à l'Islam qui se constituent aujourd'hui en réseau grâce à internet avec des arguments qui circulent au-delà des frontières : on peut citer, par exemple, le Mouvement suisse contre l'islamisation (MOSCI).
2. La crainte de l'immigration : la Suisse est en effet un pays où l'émigration a été historiquement forte, mais qui ne s'est jamais perçue comme un pays d'immigration. Ainsi, depuis les années 1970, un sentiment xénophobe est omniprésent dans la politique intérieure helvétique. Et, comme partout ailleurs en Europe, la croissance forte d'une population étrangère pratiquant une religion dont les relations avec l'Europe occidentale ont souvent été marquées par des conflits entraîne inmanquablement des réactions.
3. La présence de musulmans défendant la laïcité au détriment des signes extérieurs de religion : par exemple, bon nombre d'Alévis ont voté pour l'initiative car, à leurs yeux, il n'y a pas de véritable problème d'Islam en Suisse, mais il faut éviter que cela le devienne.
4. L'argument de la réciprocité : il a également joué un rôle non négligeable, sur le principe selon lequel c'est aux étrangers d'adapter le mode de vie au pays d'accueil et non l'inverse.
5. L'image défavorable, violente, renvoyée par l'actualité des mondes musulmans depuis les attentats du 11 septembre notamment, puis plus tard à Madrid et à Londres.
6. L'affaire Kadhafi qui, depuis l'arrestation de l'un des fils du leader libyen à Genève, empoisonne les relations entre les deux pays et brouille quelque peu la perception d'une

partie des Suisses qui ne voient dans cet épisode qu'une humiliation imposée par un pays musulman.

7. Enfin, il y a tout simplement des individus pour qui l'Islam est un corps étranger en Suisse, et dont la visibilité est ressentie comme une agression puisqu'elle inscrit cette présence de façon permanente. Dans un paysage idéal suisse, l'Islam n'a tout simplement pas sa place, sauf s'il accepte de rester discret.

Un vote qui recoupe des réalités diverses

On le voit, il n'existe pas de réponse univoque, simple, pour expliquer ce vote. Ce sont plutôt une multitude de facteurs qui, au sein d'un débat resté dans le domaine de l'émotion, ont permis l'expression d'un ras-le-bol de la part d'une majorité de votants.

Mais concrètement, que va maintenant signifier l'acceptation de cette initiative ? Il existe quatre minarets en Suisse en effet, et ceux-ci demeureront en place. En revanche, il sera impossible d'en construire de nouveaux. Il convient à ce titre de dissiper un malentendu : le nouvel article constitutionnel interdit uniquement la construction de minarets. Mais la création de mosquée et lieux de prière musulmans reste quant à elle possible, comme par le passé, de même que l'exercice du culte islamique. La question se pose dès lors de savoir si la Cour européenne des droits de l'homme, à Strasbourg, sera saisie de la question et estimera qu'il y a là discrimination et donc possibilité de demander à la Suisse de revenir en arrière afin d'être en conformité avec les traités internationaux.

Par ailleurs, depuis le 29 novembre, une fois passés les premiers jours de la secousse, trois éléments ont eu à être mis en évidence comme étant des conséquences de ce vote :

a) Une diversité des communautés musulmanes commence enfin à apparaître dans les médias et permet d'illustrer la réalité musulmane de la Suisse, composée à plus de 80 % d'individus originaires de Turquie et des Balkans. Jusqu'alors, 95 % des personnes qui s'exprimaient dans les médias étaient arabes (et ils ne représentaient même pas 5 % des musulmans du pays). A cela s'ajoute une diversité dans les pratiques également, avec, en

plus de la diversité ethnique, l'émergence de groupes salafistes et des représentants d'un islam progressiste ou laïc.

b) L'apparition, ou plutôt l'incarnation, durant la campagne, de cette majorité silencieuse des musulmans de Suisse qui se sentent bien intégrés et qui ne se sentent pas particulièrement concernés par ces revendications religieuses. Ils souhaitent « simplement » pouvoir continuer à vivre leur foi en toute tranquillité. La question est de savoir à partir de là s'ils vont oser poursuivre leur implication civique suite au vote du 29 novembre, ou si leur déception va les encourager à retourner à leur silence.

c) Un décalage important entre les attentes de l'Etat en matière de représentants musulmans et les préoccupations des communautés musulmanes de ce pays. En effet, autant il est légitime pour les autorités (tant fédérales que cantonales) d'essayer de trouver un interlocuteur valable et représentatif, autant il est peut-être un peu dommage que cela se transforme en une priorité faisant fi de la réalité du terrain musulman helvétique très éclaté et très peu organisé. Le risque est d'encourager un communautarisme que, paradoxalement, on diabolise d'autre part.

Un islam générateur de fantasmes ?

Par ailleurs, il y a aujourd'hui une véritable interrogation sur la place des religions dans l'espace public, avec un questionnement qui va bien au-delà de l'Islam comme tel. Et ce même s'il ne faut pas nier l'existence d'un malaise avec cette religion, malaise dû principalement à une méconnaissance réciproque, à des craintes pas seulement liées à l'histoire mais également à une réalité des mondes musulmans qui n'est pas très rassurante. Pourtant, il ne faudrait pas que l'on réduise ce débat à l'expression de quelques revendications musulmanes (foulard en France, mosquée en Allemagne, formation des imams en Suisse, mariages forcés un peu partout...); il convient au contraire d'affronter ce nouvel enjeu de nos démocraties sécularisées. En outre, il y aura toujours, dans les deux camps, des individus s'efforçant de compliquer un authentique débat responsable : des islamophobes d'un côté, pour qui tout barbu ou voilé est un terroriste en puissance, et de l'autre, des responsables musulmans qui se complaisent dans un discours victimisant afin de renforcer un repli communautaire qui légitimerait leur pouvoir et leur influence.

Toutefois, il ne faut pas oublier que la majorité des personnes recensées comme musulmanes en Suisse ne fréquentent pas les mosquées et n'appartiennent à aucune organisation musulmane. C'est cette majorité silencieuse qui devrait se faire entendre afin de confirmer que l'intégration des premières générations s'est bien passée et que le terrain est propice à un « vivre ensemble » dans la diversité et le respect du cadre légal en vigueur. Il est nécessaire que de nouvelles voix s'expriment et aident les diversités musulmanes à sortir de la vision idéalisée d'une communauté unie comme aiment à le répéter à satiété certains leaders autoproclamés. Il serait plus utile de responsabiliser l'ensemble des citoyens de confession musulmane afin que certains d'entre eux osent expliquer qui ils sont et sortent d'une posture de victime pour assumer un rôle d'acteur, de citoyen responsable.

De même, côté non-musulman, il va falloir entendre cette diversité de voix qui s'exprime au-delà des communautés musulmanes de Suisse : les voix de Turquie, de Bosnie, de Kosovo, de musulmans laïcs, progressistes. Il est impératif de considérer l'individu comme un citoyen d'abord, de confession musulmane ensuite et seulement si ce dernier le souhaite.

Il serait également judicieux pour tous les acteurs de penser à ne pas mettre de l'Islam là où il n'y en a pas. C'est-à-dire là où il ne s'agit que de coutumes, de machisme, de culture... Dans ce cas-là, plutôt qu'un problème, la religion peut devenir un outil très efficace pour remédier à des conflits.■

[1] A l'époque où, à Langenthal (BE), le projet de mosquée de la communauté albanaise avec minaret (8 mètres) suscitait plus de 77 oppositions, les plans de construction d'un temple sikh dans une zone industrielle n'avaient entraîné aucune réaction.

[2] Selon lequel il faut obtenir un minimum de 50 000 signatures pour obtenir la mise en place d'une votation, d'un référendum.

3 Jean-François Mayer, *Analyse: le peuple suisse décide d'interdire la construction de minarets*, Institut Religioscope, 29 novembre 2009.

Stéphane Lathion, Coordinateur du Groupe de Recherche sur l'Islam en Suisse et auteur de « Islam et Modernité – Identités entre mairie et mosquée », Editions Desclée de Brouwer, 2010 - 07 avril 2010

OBSERVATOIRE GEOPOLITIQUE DU RELIGIEUX / 29 JUIN 2011

Observatoire dirigé par Nicolas Kazarian, chercheur associé à l'IRIS
kazarian@iris-france.org

© IRIS

TOUS DROITS RÉSERVÉS

INSTITUT DE RELATIONS INTERNATIONALES ET STRATÉGIQUES
2 bis rue Mercoeur
75011 PARIS / France

T. + 33 (0) 1 53 27 60 60
F. + 33 (0) 1 53 27 60 70
iris@iris-france.org

www.iris-france.org
www.affaires-strategiques.info